

MAIRIE DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)

Tél . 04.78.96.00.10  
Fax . 04.78.96.08.51

## DECISION DU MAIRE

-----

**Objet : Avenant n° 1 - Accord-cadre pour la fourniture, le transport et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration communale - lot n° 2**

Le Maire,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du 28 mai 2020 n°2020-23, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'accord-cadre pour la fourniture, le transport et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration communale (lot n° 2 : EAJE municipal « Le Petit Prince »), notifié le 21/08/2019 à la société SHCB SAS, contrat d'une durée d'un an reconductible trois fois,

Considérant la nécessité de conclure un avenant n° 1 à cet accord-cadre au motif que l'indice 000637443 prévu au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) a été supprimé par l'INSEE,

Considérant l'accord intervenu entre la Commune et la société SHCB SAS sur le point suivant :  
- remplacement de l'ancien indice, par l'indice 001763787 – Indice des prix à la consommation – Nomenclature COICOP : 11.1.2.0 – cantines - entraînant une augmentation des prix des prestations de 6.523 %,

Vu l'avis préalable de la commission d'appel d'offres du 07/04/2023,

### DECIDE

- Article 1 :

La conclusion d'un avenant n° 1 avec la société SHCB SAS, afin de remplacer l'indice de révision des prix supprimé par l'INSEE, par l'indice suivant : 001763787 – Indice des prix à la consommation – Nomenclature COICOP : 11.1.2.0 – cantines,

- Article 2 :

Le Responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la mairie et notifiée à l'entreprise.

Pour le Maire empêché

  
Nicolas VARIGNY  
1<sup>er</sup> Adjoint



CHAPONNAY, le 24/04/2023  
Le Maire,  
Raymond DURAND